

PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES

MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix
- " - " - " - "

SECRET N° 84/557 du 20/6/84

Portant Rectificatif au Décret N°83/1031 du 9 Décembre 1983, portant inscription au Tableau d'Avancement au titre de l'Année 1983 et nomination des Officiers de l'Armée Populaire Nationale.--

---+---+---+---+---

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.--

---+---+---+---+---

VISAS.

- VU - La Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- VU - La Loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant Amendement de l'Article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- VU - La Loi 17/61 du 16 Janvier 1961 portant Organisation et Recrutement des Forces Armées de la République ;
- VU - L'Ordonnance 1/69 du 6 Février 1969 modifiant la Loi 11/66 du 22 Juin 1966 portant création de l'Armée Populaire Nationale ;
- VU - L'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970 portant Statut Général des Cadres de l'Armée Populaire Nationale ;
- VU - L'Ordonnance 11/76 du 12 Août 1976 modifiant les Articles 6 et 7 de l'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970 ;
- VU - Le Décret 70/357 du 25 Novembre 1970 portant Avancement dans l'Armée Populaire Nationale ;
- VU - Le Décret 74/355 du 28 Septembre 1974 portant création du Comité de Défense ;
- VU - Le Décret 75/104 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- VU - Le Décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- VU - Le Décret 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
- VU - La Correspondance n°087/MINT-CAB/DIC/2 du 26 Juin 1983 relatif au Rectificatif de Noms et Prénoms ;

SECRET

Article 1er:- Sont inscrits au Tableau d'Avancement au titre de l'Année 1983 et nommés pour compter du 1er Juillet 1983.

AVANCEMENT ECOLE

Pour le Grade de S/Lieutenant

1/- ARMEE DE TERRE

.../... 2

a)- Sécurité Publique

AU LIEU DE

Les Aspirants: - NGOMA Michel - C.S.
 - NGANKIA Alphense - C.S.
 - NGONGO Marius - "-
 - T A T Y Delphine - "-

L I R E

Les Aspirants: - G O M A Michel - C.S.
 - NGANKIA Alphense-Stanislas C.S.
 - NGONGO Marius-Antoine - "-
 - T A T Y Delphin - "-

POUR LE GRADE D'ASPIRANT

I/- ARMEE DE TERRE

a)-Sécurité Publique

AU LIEU DE

Le Sergent : - MCUNEVOU Lambert - C.S.

L I R E

Le Sergent : - MOUENEVOU Lambert - C.S.

LE RESTE SANS CHANGEMENT

Fait à Brazzaville, le 20 Juin 1984

Par le Président du Comité Central du
 Parti Congolais du Travail, Président
 de la République, Chef de l'Etat, Prési-
 dent du Conseil des Ministres

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO

Le Premier Ministre, Chef du
 Gouvernement

Le Ministre Délégué à la Présidence de
 la République, Chargé de la Défense Na-
 tionale ;

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Colonel Raymond-Damase NGOLLO.-

Le Ministre des Finances

YIHI-CSETOUMBA-LEKOUNDZOU